



LE NEUVIÈME PONT DE CAMARGUE

ASSOCIATION CITOYENNE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

chez M. Georges Herrera, 10 rue Agricole Jullien, 13129 Salin de Giraud

ASSEMBLEE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION MARDI 31 JANVIER 2017

Début de l'assemblée générale à 17h00.

Un débat est engagé sur les motivations de la création de cette nouvelle association apolitique, à but non lucratif, à durée illimitée, destinée à militer en faveur de la construction d'un pont de desserte locale (à deux voies et une piste cyclable) entre Salin de Giraud et Port St Louis du Rhône, revendication centenaire des habitants maintes fois différée par les élus et l'Etat.

- Bientôt 13 ans écoulés depuis la délibération adoptée le 25 juin 2004 à l'unanimité de l'assemblée départementale validant le principe de la construction d'un pont en lieu et place des bacs de Barcarin.
- Besoins de financement pharaoniques (environ 6 millions d'euros annuels) du Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône, dilapidés chaque année à pure perte dans les déficits de fonctionnement.
- 22 millions d'euros d'investissements improductifs et non maîtrisés pour la construction en 2010 d'un nouveau bac (B5) et de 2 nouvelles cales d'accostage alors que la majorité des habitants du village avait fermement exprimé à l'époque au maire d'Arles / Président du SMTDR son opposition à ce projet.
- Pannes récurrentes et maintenances effectuées en dehors du simple bon sens qui viennent plomber davantage les charges de fonctionnement du SMTDR... Les nouvelles cales d'accostage donnent des signes de faiblesse visibles à l'œil nu par tout un chacun, ce qui n'augure là encore rien de bon pour les futures charges de réparations.
- Grèves surprises des personnels qui font enfler les files d'attentes, paralysant à répétition la continuité territoriale, l'activité socio-économique, le ramassage scolaire, le tourisme, les urgences, la vie quotidienne...
- Les incivilités et échauffourées sont courantes à l'embarquement surtout pendant la saison touristique. Les barrières des voies d'accès prioritaires aux riverains sont saccagées en permanence.
- Il faut régulièrement plus d'une demi-heure pour franchir les 400 mètres entre les deux rives du fleuve. L'exaspération et le stress des riverains atteint un niveau critique. Les habitants de Salin de Giraud sont de plus en plus souvent mis en obligation d'effectuer un détour jusqu'au premier pont à Arles (80 Km aller-retour) !
- Avec une consommation proche de un million de litres de gasoil par an, les bacs de Barcarin sont, et de très loin, les plus grands consommateurs-pollueurs de tout le territoire du Parc Naturel Régional de Camargue ! Ce constat est particulièrement frappant à l'aune des engagements pris par la France dans le cadre de la COP21 sur la modération énergétique. Quel symbole d'aveuglement donné par nos élus qui tirent en simultané le signal d'alarme sur le fait que la Camargue est certainement le premier territoire métropolitain menacé par la montée des eaux...

- Les bacs de Barcarin constituent un des très rare contre-exemple d'un moyen de transport en commun bien pire que la somme des moyens individuels qui lui seraient substitués pour franchir le Rhône par un pont, aussi bien au niveau environnemental que budgétaire, ainsi que sur la qualité de service public, la continuité territoriale, et la sécurité civile (car les bacs ont interdiction de naviguer en période de crue).

Et tout cela pour un service public inefficace, frustrant pour les usagers même en fonctionnement normal, complètement anachronique, et hors de prix en ces temps de restrictions budgétaires des collectivités territoriales. Depuis sa création en 1999, le SMTDR est un gouffre sans fond qui a englouti plus d'une centaine de millions d'euros et en réclame toujours plus, prenant en otage la population quand on lui demande de rationaliser son fonctionnement ! Que deviendront les charges de carburant des bacs quand le cours du pétrole repartira à la hausse ?

Trop longtemps abandonnée à l'anarchie par le maire d'Arles, la normalisation de l'accès à la plage de Piémanson – merci Monsieur le Préfet ! – a fait tomber une des principales objections des opposants à la construction d'un pont qui prétendaient (à tort) que la plage serait encore plus envahie par les touristes.

Les récentes alternances au Conseil Départemental des Bouches du Rhône et Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, les nouveaux impératifs environnementaux (COP21) ainsi que restrictions budgétaires des collectivités territoriales, permettent d'espérer à nouveau en la relance du projet de construction d'un pont de desserte locale entre Salin de Giraud et Port Saint Louis du Rhône qui servirait grandement les intérêts budgétaires du Conseil Départemental, et permettrait de faire valoir auprès de l'État des résultats emblématiques dans la mise en œuvre de la Loi sur la transition énergétique.

La récente arrivée de M. Rolland Chassain à la présidence du Parc Naturel Régional de Camargue, maire des Saintes Maries de la Mer et ancien député des BdR, personne éminemment compétente et respectable, et qui connaît parfaitement ce dossier, ouvre enfin l'opportunité de lancer au PNRC une étude sur la problématique du franchissement du Rhône entre Salin de Giraud et Port Saint Louis du Rhône, afin d'en démystifier les enjeux et d'ouvrir la voie à une relance de ce projet par le Conseil Départemental.

Le système des bacs est clairement à l'agonie... Tous les citoyens qui veulent bien analyser la situation objectivement s'en rendent compte ! 8 ponts desservent déjà la Camargue entre Arles, St Gilles et les Saintes Maries de la Mer, et tout le monde trouve cela parfaitement normal ! Y compris les plus fervents défenseurs de l'environnement....

Il est décidé de donner à l'association le nom de « LE NEUVIÈME PONT DE CAMARGUE » à laquelle sont appelées à adhérer les usagers quotidiens ou occasionnels des bacs de Barcarin, les enfants mineurs qui subissent les tourments du ramassage scolaire soumis aux contraintes des bacs et qui souhaitent pouvoir un jour franchir le Rhône au moyen d'un pont quand ils atteindront leur majorité.

Plus généralement, sont appelés à adhérer tous les citoyens qui jugent que le système de franchissement actuel du fleuve au moyen des bacs doit rapidement être substitué par un pont dans l'intérêt collectif des riverains, des collectivités locales et de la préservation de l'environnement.

Un projet de texte ayant été préparé par M. Georges Herrera concernant les statuts de la nouvelle association, il en est fait lecture, commentaires et corrections pendant la séance. Les statuts de l'association sont approuvés à l'unanimité.

Son siège social est situé chez M. Georges HERRERA, 10 rue Agricole Jullien, 13129 Salin de Giraud. Il pourra être transféré ailleurs par décision du conseil d'administration après ratification de l'assemblée générale.

Une liste est dressée en séance des membres fondateurs de l'association qui se portent également candidats pour être membres du premier conseil d'administration :

M. Georges Herrera, né à Arles, demeurant 10 rue Agricole Jullien, 13129 Salin De Giraud, Ingénieur, de nationalité Française
M. Rolland Chassain, né à Aurillac, demeurant 1 rue de l'Abrivado, 13460 Les Saintes Maries de la Mer, Maire des Saintes Maries de la Mer, Président du Parc Naturel Régional de Camargue, de nationalité Française
M. Claude Trinh, né à Arles, demeurant 16 avenue Joseph Imbert, 13129 Salin de Giraud, Retraité de la Police Nationale, de nationalité Française
M. Georges Mathianakis, né à Arles, demeurant 3 rue des Cigales, 13129 Salin De Giraud, Éducateur Spécialisé, de nationalité Française
Mme Monique Maïllis, né à Marseille, demeurant 2 Allée des Aigrettes, 13129 Salin De Giraud, Enseignante, de nationalité Française
Mme Sylvie Voscaroudis, née à Arles, demeurant 25 rue du Jeu de Mail, 13129 Salin De Giraud, Enseignante, de nationalité Française
M. Dominique Anghelou, né à Arles, demeurant 49 rue Fernand Benoit, 13129 Salin de Giraud, Chef d'entreprise, de nationalité Française
M. Daniel Costanzo, né à Arles, demeurant 92 avenue de la 1ere DFL, 13230 Port Saint Louis du Rhône, Infirmier, de nationalité Française
M. Christian Tattegrain, né à Arles, demeurant 16 rue de Provence, 13129 Salin de Giraud, Retraité, de nationalité Française
M. Patrick Bernal, né à Arles, demeurant 6 allée des Rolliers, 13129 Salin de Giraud, Docker, de nationalité Française

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la composition du conseil d'administration.

Il est décidé qu'une campagne d'adhésion sera lancée dans la région, auprès du public le plus large possible, par une communication du type « bouche à oreille », ainsi que par l'intermédiaire du site internet www.l9pc.fr

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 1 euro.

Un appel à candidature est lancé pour la constitution du premier bureau de l'association.

Les personnes suivantes sont élues à l'unanimité de l'assemblée générale :

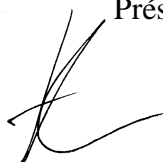
Président	Monsieur Georges HERRERA
Vice Président	Monsieur Claude TRINH
Trésorière	Madame Monique MAÏLLIS
Secrétaire	Monsieur Georges MATHIANAKIS

Il est décidé que le Président, M. Georges Herrera et la Trésorière Mme Monique Maïllis seront les seuls habilités à faire fonctionner le compte en banque de l'association et à signer des chèques en son nom.

Il est décidé de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Mairies d'Arles, des Saintes Maries de la Mer, et de Port St Louis du Rhône, pour financer le fonctionnement de la nouvelle association.

Les débats étant terminés, l'assemblée générale constitutive est levée à 19h00.

Georges Herrera
Président



Monique Maïllis
Trésorière

